

Fondation 30 Millions d'amis

En partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et l'association « chat grain d'amour », la municipalité s'est engagée à faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, sur la commune de Mus. Un arrêté a été pris dans ce sens le 21 novembre 2017 (affiché en Mairie et sur le site web).

A ce jour, **35 chats errants** ont été stérilisés.

Depuis le début de l'année en France, ce sont 15 000 chats errants qui ont été sauvés de l'euthanasie avec près d'un millions d'euros de factures vétérinaires réglées grâce aux donateurs de la Fondation.

La Fondation 30 Millions d'Amis vient également en aide à 270 associations de chats libres dans toute la France qui font un travail remarquable sur le terrain auxquels elle a délivré 8411 bons de stérilisation.

Un couple de chats non-stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans !



[Télécharger l'Arrête](#)

Gestion des bacs déchets

Règlement de gestion du parc des bacs et des conteneurs

- Les couvercles des bacs doivent être fermés et aucun déchet ne doit être visible.
- Les bacs ne doivent pas risquer de rouler, tomber ou glisser.
- Les bacs doivent être sortis la veille au soir des jours de collecte (après 18H00).
- Les bacs doivent être mis sur la voie publique sans risque de gêne pour les piétons et les personnes à mobilité réduite.
- Les bacs doivent être accessibles aux véhicules de collecte.
- Les bacs doivent être rentrés le lendemain matin, jour de collecte, après le ramassage.
- Pour les bacs d'ordures ménagères à couvercle vert : les déchets doivent être emballés dans des sacs en plastiques ou papier.
- Pour les bacs de tri sélectif à couvercle jaune : les déchets ne doivent pas être conditionnés dans des sacs en plastiques.
- Les papiers devront être déposés dans les Points d'Apports Volontaires (voir rubrique correspondante).
- La collecte des cartons bruns, caquettes ou autres encombrants déposés à proximité du bacs ne sera pas assurée. Ces déchets doivent être évacués en déchetterie.
- Les déchets des professionnels sont collectés dans la limite de 1 100L hebdomadaires. Cette collecte concerne les déchets d'activités qui doivent être évacués en

déchetteries ou par le biais d'un prestataire privé.

Vous trouverez ces informations sur le site de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle (CCRVV) en cliquant sur le lien :

<http://www.ccrvv.fr/environnement/dechets/le-tri/204-reglement-de-gestion-du-parc-des-bacs-et-des-conteneurs>

ALPHONSE DAUDET ENTRE GARD ET ESSONNE

ALPHONSE DAUDET ENTRE GARD ET ESSONNE

JEUDI 12 AVRIL 2018 à 15H0 à la BIBLIOTHEQUE DE MUS

CONFERENCE – DIAPORAMA

Animé par Jean-Pierre VINCHON

Inscription obligatoire Tél : 04 66 71 37 31

EXPOSITION PHOTOS JEUDI 8 MARS 2018



**LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE
MUS**

**VOUS INVITE À L'EXPOSITION PHOTOS DE JEAN-CLAUDE KOCAJDA DU
JEUDI 8 MARS 2018 JOURNEE DE LA FEMME AU MARDI 20 MARS 2018**